

La Gazette des Autorités

Automne 2009, numéro 19

EDITORIAL

Comme vous avez certainement pu le lire dans la presse locale, M. Jean-Jacques Brügger a présenté sa démission à la Municipalité pour le 30 septembre 2009. Ce départ survient trois mois après celui de M. André Fischer. M. J.-J. Brügger a brillamment été élu comme Municipal en mars 2006, pour la législature 2006 - 2011. Durant ces trois ans, il s'est occupé du dicastère traitant de la Voirie et des Espaces verts, à savoir de l'entretien des extérieurs du Château, des installations sportives et des places de jeux, de la plage de Promenthoux et des aspects phytosanitaires. Il gérait également les routes, chemins et places de parc, les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, les déchets, l'éclairage public, le cimetière, les domaines et forêts. De plus, il représentait la Commune dans diverses associations, dont, notamment, le Conseil Intercommunal du Conseil Régional.

M. J.-J. Brügger est entré au Conseil communal lors des élections de 1985. Il a présidé le législatif en 1998 et 1999 et a fait partie de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de celle de naturalisation ou encore de l'urbanisme. Il a connu quatre Syndics et une grande quantité de conseillers, tant communaux que municipaux.

Retraité depuis le 1er juin 2008, il ne s'est pas vraiment rendu compte qu'il avait arrêté de travailler. En effet, la grande majorité de son temps de

venu libre était consacré à son poste de membre de l'Exécutif. Il s'est lancé à corps perdu dans ses nouvelles responsabilités, mais la tête et le corps ne l'ont pas entièrement suivi. Aimant le côté gestion, technique et les relations avec les citoyens, il n'y a pas trouvé son compte. Il a ainsi modifié sa personnalité réelle, ce qui ne lui correspond guère. Il a donc décidé de ne pas terminer son mandat.



Le temps ne semblera certainement pas long à ce soixantenaire alerte, aux multiples activités. Il pourra ainsi soigner sa vigne et son jardin, aller à la pêche ou aux champignons et s'occuper de ses petits-enfants, en compagnie de Madeline, son épouse, qui cessera ses activités comme coordinatrice des Accueillantes en Milieu Familial à la fin de cette année.

Nous souhaitons à M. J.-J. Brügger une bonne et heureuse «deuxième retraite», qu'il puisse y trouver plaisir, bonheur et satisfaction.

Des élections complémentaires auront lieu le 29 novembre prochain. Dépôt des listes au Greffe municipal le 19 octobre 2009 à 12h00 au plus tard.

Andres Zähringer
Secrétaire municipal



La Gazette des Autorités
Informations officielles
Administration
communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13

Délégué à l'information
Andres Zähringer
gazette@prangins.ch
www.prangins.ch

Le 3 octobre 2009, la caserne des pompiers se dévoile

Major Pierre-Yves Corthésy, vous commandez le SDIS de Nyon Région. Pourquoi organiser une Journée Portes ouvertes ?

Nous nous sentons quelque fois isolés dans notre caserne, nous avons envie d'inviter la population à venir nous y retrouver. Par ailleurs, nous célébrerons les dix ans de la caserne, inaugurée le 9 octobre 1999, c'était une opportunité à ne pas laisser passer.

Que pourra-t-on voir lors de cette journée ?

Une visite complète des lieux sera proposée, avec plusieurs postes qui présenteront chacun une activité des pompiers. Par exemple, à un poste, les gens pourront tester les masques respiratoires ; à un autre, ils pourront comprendre le fonctionnement du réseau hydraulique ou de nos moyens de transmission, ou encore la visite de nos installations d'entraînement pour les porteurs d'appareils respiratoire.

Y aura-t-il des démonstrations de feu ?

Bien sûr ! Nous avons acquis un simulateur de feu, qui sera en fonction pour offrir aux visiteurs la possibilité de manier les extincteurs en vrai. Il y aura aussi des démonstrations de désincarcération et de lutte contre la pollution chimique, deux domaines d'activités spécifiques de notre Corps. Nous présenterons aussi les diverses tenues propres aux différentes missions pompiers. Elles ont bien évolué avec le temps ! Tous les véhicules du SDIS seront visibles, Des véhicules anciens seront d'ailleurs présentés par l'Amicale des Pompiers, qui assure également la partie restauration de la journée.

Vous souhaitez susciter des vocations ?

Oui, nous avons toujours besoin de volontaires !

Plusieurs postes à repourvoir

Dans notre dernier numéro, nous vous annonçons l'engagement imminent d'un ou une responsable de l'urbanisme. C'est chose faite ! Suite à la réception d'un bon nombre de dossiers très intéressants, la Municipalité s'est définie pour la candidature de Mme Jeanene Guye Matthey, architecte. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue puisqu'elle prendra ses fonctions le 1^{er} octobre prochain.

La Municipalité a eu le plaisir d'accueillir, le 24 août dernier, Mlle Sabrina Rhyner, qui effectuera son apprentissage d'employée de commerce au sein de l'Administration communale durant trois ans.



Les gens croient que le SDIS est professionnel – ce qui nous rassure sur la qualité de notre formation ! - mais il n'y a que trois sapeurs permanents sur un effectif de 109 pompiers. Le SDIS assure 370 interventions chaque année, autant de fois que les volontaires doivent se lever au milieu de la nuit ou quitter leur poste de travail pour aider à lutter contre le feu.

Le programme complet de cette Journée Portes ouvertes est en ligne dès le 10 septembre 2009, sur www.nyon.ch

Depuis janvier 2008, le SDIS Nyon Région est constitué des communes de Crans-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Nyon, Prangins et Signy-Avenex. Il est commandé par le Major Pierre-Yves Corthésy. Ses effectifs sont stables (109 sapeurs-pompiers au 1er janvier 2009), mais ses interventions en légère hausse. En 2008, le nombre d'interventions du SDIS Nyon Région (Service de défense incendie et de secours) a augmenté très légèrement en nombre, mais très fortement en heures : les 370 interventions des pompiers ont généré 582 heures de travail de plus que les 360 interventions de 2007.

Contact

SDIS Nyon
Route de Champ-Colin 4 CH-1260 Nyon
Tél. +41 (0)22 365 18 18 ; Fax +41 (0)22 362 82 07 ;
e-mail : sdis@nyon.ch

Bus : Ligne 3, arrêt Tattes d'Oie

Suite au départ de Mme Valérie Picard, le poste de collaborateur/trice au sein du Service Technique Communal est vacant depuis peu. Une mise au concours aura lieu ces prochains mois.

La Commune doit également palier au départ de M. Gary Whipps, collaborateur au sein du Service de la Voirie et des Espaces verts. De ce fait, ce poste doit être repourvu et a été ouvert à de nouvelles candidatures ces derniers jours.

Toutes ces personnes vous seront présentées plus en détail dans les prochains numéros de la Gazette.

Andres Zähringer
Secrétaire municipal

Logements à loyer modéré : un 2^{ème} projet se concrétise

Au début de la législature 2006-2011, la Municipalité de Prangins a défini une politique visant à mettre à disposition de ses citoyens des logements de qualité à prix abordables et à caractéristiques diversifiées, afin de répondre aux besoins d'une frange de population qui n'a pas, aujourd'hui, la possibilité de se loger dans la Commune. Un premier projet d'appartements subventionnés, derrière l'Auberge communale, a fait l'objet d'un concours d'architecture, en 2008. Ce projet - "Family Stairs" du bureau Bakker et Blanc - est en phase de développement et s'inscrit dans la démarche de réhabilitation globale du quartier, ainsi que dans le programme de la Municipalité.

Un nouveau lieu de vie au lieu-dit "La Charrette"

La deuxième opération de ce type concerne les parcelles communales Nos 544 et 545, au lieu-dit "La Charrette". La Municipalité s'est tout d'abord assurée que les réservoirs d'eau, désaffectés, occupant ces parcelles étaient voués à la démolition. Elle a ensuite confié une étude urbanistique au bureau DeLaMa dans le but de mettre en valeur ces parcelles. Suivant les conclusions de l'étude, la Municipalité s'est mise à la recherche d'un investisseur-constructeur, futur maître de l'ouvrage, intéressé à construire un petit immeuble de logements à loyers modérés. Son choix s'est porté sur la Coopérative d'utilité publique "Cité Derrière", à Lausanne. En collaboration avec la Municipalité, cette Coopérative a décidé de procéder à la mise sur pied de mandats d'étude parallèles, forme de concours d'architecture, afin de concrétiser les mesures d'aménagement à prendre pour donner vie à ce lieu. Cette procédure permettra à la Municipalité et à la Coopérative de choisir, parmi plusieurs projets porteurs d'idées différentes et complémentaires, la direction à donner au développement de ce secteur. Parallèlement, les modalités de mise à disposition des parcelles en question seront soumises au Conseil communal.

Le bâtiment projeté devra impérativement répondre aux critères Minergies. Les appartements de 2, 3 et 4 pièces seront de type "protégé", c'est à dire sans barrière architecturale, favorisant ainsi l'accès à des personnes à mobilité réduite et provoquant de manière naturelle une mixité au niveau des habitants : jeunes, aînés et familles y seront bienvenus.

Mise en concurrence de femmes architectes

Les femmes ont-elles une vision différente de l'habitat ? Une vision plus pratique, plus conviviale,

plus inattendue ? Pour avoir entendu à plusieurs reprises des réflexions concernant le potentiel créatif des femmes architectes trop rarement sollicitées, la Municipalité et la Coopérative Cité derrière ont jugé intéressant de faire appel, dans le cadre du projet "La Charrette", à des femmes uniquement. Ce sont ainsi quatre architectes au féminin qui vont, individuellement, mettre leurs compétences à l'épreuve, dans le but de se voir attribuer la poursuite de l'étude et la réalisation du bâtiment. Il s'agit de Mesdames

- Stéphanie Bender, architecte à Lausanne
- Anne-Catherine Javet, architecte à Lausanne
- Marie-Anne Prénat, architecte à Rolle
- Claudia Liebermann, architecte à Pully

Le jury de ce concours d'architecture est composé de membres professionnels et de représentants de la Coopérative, de la Municipalité et du Conseil communal. Au total, sept personnes siègeront au mois de décembre prochain pour désigner le projet présentant le plus grand intérêt, en fonction de critères d'intégration, de qualité architecturale et d'aspects économiques.

A qui seront attribués ces logements ?

Seules les personnes qui répondent à des critères stricts d'ordre économique et géographique, notamment, auront une chance de figurer en priorité sur la liste d'attribution de ces logements, conçus pour venir renforcer une catégorie peu représentée à Prangins : celle des appartements à loyer modérés. Un règlement d'attribution des logements est en cours d'élaboration.

A quand l'inauguration ?

Une procédure de demande d'autorisation préalable d'implantation a été déposée durant 30 jours afin de permettre le développement de ce projet dans la zone concernée. Cette procédure étant terminée, elle laisse la place au lancement des mandats d'étude parallèles auprès des quatre architectes. Le projet choisi sera finalisé début 2010 et s'en suivra une mise à l'enquête publique pour l'obtention de l'autorisation de construire. Les travaux pourraient donc débuter au début du deuxième semestre déjà. Si tout se passe comme prévu, les fleurs et les discours sont pour bientôt !

Martine Baud,
Municipale de l'urbanisme



QUARTIER DE L'AUBERGE

Des nouvelles du Comité de pilotage

Rénovation de l'Auberge communale



Datant de 1798, l'Auberge communale, chère à toutes les pranginoises et tous les pranginois, fait partie de l'inventaire cantonal des Monuments et Sites et se voit attribuée une note 2, c'est à dire que sa valeur est reconnue d'intérêt régional. Avec l'église, la Maison de Commune, le fournil, elle constitue, face au Château, un attrait majeur du vieux Prangins.

Rénovation, transformation : une réflexion globale

Les deux dernières transformations datent de 1949 et de 1978. Vingt neuf années se sont écoulées entre ces deux transformations. La Municipalité présente au Conseil communal du 24 septembre 2009, soit 31 ans plus tard, une demande de crédit pour sa transformation globale.

Cette démarche, initiée par le fait que le confort des chambres ne correspond plus aux normes d'aujourd'hui, s'est orientée dans un deuxième temps vers une transformation plus lourde, l'Auberge étant intégrée au processus de réhabilitation du quartier : démolition de l'Ancienne Salle communale, qui sera remplacée, à terme, par un espace public, et réhabilitation des trois bâtiments derrière l'Auberge.

Lors du processus de réflexion, la Municipalité a confirmé son souhait de maintenir une Auberge villageoise de bonne qualité, accessible à chacun en ce qui concerne son espace café et restauration. Donnant suite à de nombreuses sollicitations, elle envisage d'offrir aux hôtes de passage des chambres équipées de sanitaires confortables. Actuellement, seules quelques chambres possèdent une douche que l'on peut qualifier "de secours", installée après la dernière transformation. L'objectif hôtelier n'est pas de créer des chambres de luxe, mais d'entrer dans une catégorie de deux à trois étoiles, pour pouvoir être en réseau avec les autres établissements et répondre à la demande, en complémentarité à l'hôtel La Barcarolle et le Relais de l'Aérodrome. L'opéra-

tion doit procurer au tenancier de cet établissement un outil rentable.

La contribution d'une équipe de professionnels

Quels sont les travaux à entreprendre, quelles incidences sur l'ensemble et à quel coût ? Des questions de base examinées dans les détails par une équipe de travail interactive.

L'étude a été entreprise par M. P.-A. Couvreur, architecte à Vich, mandaté dès 2006 par la Municipalité dans le cadre de cet objet. Après plusieurs rebondissements (décision de la population de démolir l'Ancienne Salle communale et choix d'un projet pour l'espace public qui occupera son périmètre), M. Couvreur a collaboré dès octobre 2008 avec le Copil du



quartier de l'Auberge constitué de Mme Martine Baud, Municipale, M. André Fischer Municipal (jusqu'en mars 2009), M. Bruno Marchand, architecte urbaniste, Mme Christina Zouboulakis, architecte auprès du Service cantonal du Développement Territorial, M. Charles Matile, conservateur au service des Monuments historiques et MM. Nicolas Delachaux et Philippe Béboux, architectes.

Dans ce cadre, le Copil de l'Auberge a examiné les questions liées au parking, au chauffage, à la relation du bâtiment avec l'espace public, à l'aspect du bâtiment au niveau des interventions inhérentes à la démolition de l'Ancienne Salle communale, à l'aménagement du sous-sol, au programme de rénovation, à l'économie d'énergie, au planning et aux synergies possibles avec les autres interventions dans le quartier.

M Jacques Pernet, hôtelier et conseiller indépendant en management, a été mandaté pour effectuer une étude relative à la distribution des espaces, à l'aménagement des chambres en fonction de leur taille et de leur équipement sanitaire. Cette étude comporte également des recommandations au

niveau de la rentabilité de l'Auberge sous son aspect hôtelier et des mesures de sécurité à prendre en considération.

M Gérard Nicod, aubergiste, a participé à l'élaboration du projet, étant entendu que cette transformation ne devait pas se faire "sur mesure", en fonction de ses souhaits personnels, mais conformément à une optique plus générale.

Ampleur du projet et incidences sur l'exploitation de l'Auberge

Pas de demi-mesure : la transformation prévue est globale et destinée à offrir à plusieurs générations un bâtiment fonctionnel à tout point de vue. Il ne demandera, dès lors que des mesures d'entretien durant les prochaines décennies.

En cours d'étude, il s'est avéré que les travaux inhérents à la démolition de l'Ancienne Salle communale (réaménagement du sous-sol et réfection de la façade côté espace public) ne permettraient que difficilement de maintenir une exploitation continue de la partie restauration de l'Auberge, et ceci dans des conditions désagréables, tant pour la clientèle que pour l'aubergiste. La rénovation des chambres impliquant la fermeture de la partie hôtelière, la rentabilité du bâtiment pendant la période de rénovation se posait alors.

En outre, tant l'évolution des attentes du public que les normes de sécurité imposent la séparation de l'activité hôtelière de celle du café-restaurant. Dès lors, l'architecte appuyé par le Comité a pris la direction d'une réflexion plus large, qui englobe également les espaces du rez-de-chaussée. La fermeture de l'Auberge devenait dès lors inévitable. La période envisagée est de l'ordre d'une année.

Le projet en bref ...

Le projet comprend une partie hôtelière de neuf chambres doubles à configuration variée. La plupart dispose d'une salle de bain avec baignoire. Pour répondre aux critères actuels de confort et aux prescriptions en matière d'incendie, une entrée de plain pied, indépendante, est créée pour l'hôtel, côté Jura.

L'espace cuisine, aujourd'hui partiellement utilisé et obsolète, est revu de façon plus rationnelle et favorise une meilleure relation avec les espaces de convivialité.

Le bar occupe une partie stratégique du rez-de-chaussée, à l'articulation entre l'hôtel, le restaurant et le café. La salle à manger, séparée, tout en étant en relation visuelle avec l'ensemble, compte 16 places environ et le café-bar 44 places. Il bénéficie d'une grande ouverture sur le nouvel espace public et d'une belle vue sur la Passade rénovée.

Au sous-sol, le carnotzet est conservé. Un espace de stockage des marchandises est maintenu et

relié à un nouvel accès à l'arrière du bâtiment, une chaufferie (chauffage à granulés de bois) et une nouvelle cave sont créées, de même que des locaux sanitaires, obligatoires, pour le personnel.

Différentes mesures sont prévues pour les personnes à mobilité réduite : des toilettes au sous-sol (accès par une rampe arrière) et un monte-personne sur l'escalier menant au premier étage. Une chambre y est équipée pour les personnes handicapées.

Les équipements techniques privilégient l'économie d'énergie et des mesures de sécurité (alarme, détection d'incendie) sont prévues bien qu'elles ne soient pas obligatoires.

Fermeture pendant les travaux : que devient l'aubergiste ?

La Municipalité a examiné l'opportunité d'installer un café-restaurant provisoire au Vieux-Pressoir, notamment. Cette solution s'avère coûteuse et aléatoire au niveau de la rentabilité, M. Nicod a accepté l'idée qu'il perdra probablement une partie de sa clientèle, mais qu'à terme, une nouvelle clientèle se formera. La Municipalité entend l'appuyer lors de la réouverture. Les négociations actuelles avec M. Nicod vont donc dans le sens d'une indemnisation temporaire pendant la durée des travaux. Un arrangement pourra être finalisé lorsque le Conseil communal aura accepté le préavis de rénovation.

ciations actuelles avec M. Nicod vont donc dans le sens d'une indemnisation temporaire pendant la durée des travaux. Un arrangement pourra être finalisé lorsque le Conseil communal aura accepté le préavis de rénovation.

Une opportunité unique qui a son coût !

La dernière transformation de l'Auberge a eu lieu il y a 31 ans. Il ne s'agissait pas d'une transformation globale, mais plutôt d'interventions au niveau des étages. Un concept global de transformation tel que présenté aujourd'hui est une opportunité unique, consécutive à l'aménagement du quartier dans son ensemble. Les liens de l'Auberge avec son futur environnement pourraient ainsi être renforcés, l'architecture, du 18^{ème} siècle, du bâtiment mis en valeur et l'aspect fonctionnel d'espaces intérieurs harmonieux défini selon les normes actuelles. Cela a, bien sûr, un coût non négligeable puisque la Municipalité présente une demande de crédit de Fr. 2'800'000.--.

La Commune a aujourd'hui la capacité d'investir pour un bâtiment de grande valeur patrimoniale, mais nul ne sait ce que demain nous réserve. La Municipalité a mis toutes les chances de son côté en se référant à l'avis d'experts dans différents domaines. Elle n'a pas choisi une voie minimaliste. La décision appartient maintenant au Conseil communal qui est appelé à se prononcer le 24 septembre.

**Martine Baud, Municipale
Responsable de la réhabilitation
du quartier de l'Auberge**



Préavis déposés au Bureau du Conseil communal

Préavis No 49/09 : «Demande d'un crédit d'étude de Fr. 64'600.-- pour la planification des zones à vitesse modérée».

Préavis No 50/09 : «Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 48'100.--, en augmentation du crédit de Fr. 119'400.-- (préavis 36/08), qui le porte à Fr. 167'500.--, en vue de l'étude de la transformation de l'Auberge communale»

Préavis No 51/09 : «Demande d'un crédit de

Fr. 2'800'000.--, en vue de la transformation de l'Auberge communale»

Préavis No 52/09 : «Demande d'un crédit de Fr. 150'000.--, en vue de l'achat de la parcelle No 1248, de constituer, gratuitement, une servitude foncière "passage à pied et pour tous véhicules", en faveur de Mme Madeleine CHAMPRENAUD et M. Daniel SEYDOUX, et de CPV/CAP COOP Assurance du personnel»

MEMOIRES D'ARCHIVES

Le Four communal

Nos archives abritent les procès-verbaux de l'Assemblée de commune et de la Municipalité depuis 1750. En grande partie manuscrits, ces documents sont bien sûr très utiles pour retracer les événements du passé. Mais ce qui est le plus intéressant, ce sont souvent les tournures de phrase qu'utilisaient nos aïeux pour les relater.

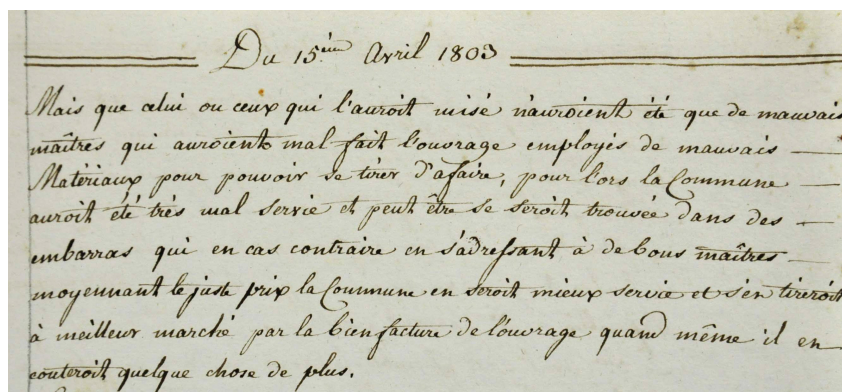
La construction du four, en face de l'actuelle Maison de commune, remonte à 1803. Nous donnons ci-dessous quelques extraits des procès-verbaux de l'époque, dans leur version originale.

Le 15 février 1803 :
Il a été décidé à la très grande majorité d'établir un four commun. Il a été proposé par l'Assemblée cinq places pour l'établissement du dit four, la dite assemblée composée de cinquante sept votants a décidé à la majorité de trente et un de l'établir à la place publique dite Sur les Places, à vent de la Maison de Commune.

Le 15 avril 1803, le charpentier est choisi parmi 3 artisans locaux, sans faire de mise publique complémentaire. L'argumentation est vraiment exceptionnelle :

... il a été décidé par la dite assemblée que celui d'entre ces trois maîtres qui fournira son devis au plus bas prix sera celui à qui l'ouvrage sera donné et qu'il ne sera point exposé en mise publique qui peut-être aurait pu être misé à meilleur marché, mais que celui ou ceux qui l'auraient misé n'auraient été que de mauvais maîtres qui auraient mal fait l'ouvrage, employé de mauvais

matériaux pour pouvoir se tirer d'affaire; pour lors, la Commune aurait été très mal servie et



peut-être se serait trouvée dans des embarras qui en cas contraire en s'adressant à de bons maîtres moyennant le juste prix, la Commune en serait mieux servie et s'en tirerait à meilleur marché par la bienfaisance de l'ouvrage quand même il en coûterait quelque chose de plus.

Le même jour, une autre décision est prise : le four ne sera pas à l'usage exclusif du boulanger (appelé alors le fournier), mais également à disposition des habitants du village :

Quant à l'établissement du four, la place se trouvant assez spacieuse, on a demandé un plan où on pût établir une chambre à côté du four qui pût servir à ceux de la Commune qui se trouveraient éloignés pour apporter leur pâte ou déposer dans la dite chambre leur pain & farine et même y pétrir, ce qui pourrait être d'une très grande utilité pour ceux de Bénex ou de Promenthoux, vu dans certains temps la rigueur de la saison soit de la pluie, ce qui faciliterait beaucoup ceux qui ont le désavantage d'être éloignés. En conséquence d'après ces motifs, l'assemblée a demandé un plan pour que le four d'une grandeur

de neuf pieds de vide & la chambre aussi de neuf pieds de large, ce que l'assemblée (et les maîtres consultés) ont décidé pour la facilité d'un chacun.

Le 15 juin 1803, l'emplacement définitif est choisi :

La Régie et la Commission au complet pour décider de l'emplacement de l'établissement du four tel qu'il a été décidé dans l'Assemblée générale du 15 février 1803, pour prévenir toutes oppositions et contestes de la part des voisins a décidé unanimement de le placer directement au milieu de la place, c'est-à-dire à la même distance

des maisons de chaque voisin, et on a planté de suite avec les maîtres maçons et charpentiers des piquets et creusé des fondements incontinent.

Et la construction commence sans tarder :
Du 20^{ème} juin 1803 : Il a été décidé de faire livrer aux ouvriers maçons huit pots de vin pour le posage de la première pierre.

Dans une prochaine Gazette, nous suivrons la fin de cette construction et nous nous pencherons sur le bail établi pour le fournier.

Jean-Pierre Humm, Archiviste communal

LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL

Chers habitants et chers lecteurs de Prangins

En cette période de fin de vacances et d'été, permettez-moi un léger retour en arrière afin de porter à votre connaissance quelques brèves du Conseil communal.

La deuxième séance du Conseil communal de Prangins s'est déroulée le lundi 5 mai est a permis à la Municipalité de notre village de proposer à l'assemblée trois préavis. Avant de passer ceux-ci en revue, quelques communications ont été faites :

- Une classe d'école complémentaire sera ouverte pour la rentrée 2009. Ceci sous la forme d'un porte-à-cabine provisoire.
- Suite au vote positif du dernier Conseil, la Fondation de la petite enfance a vu le jour. Mme V. Seematter est nommée au Comité directeur, Mme A. Fischer représentante du Conseil communal et M. H-R. Kappeler représentant de la Municipalité.
- Le sentier didactique du bois des Ages a été l'objet de travaux d'entretien conséquents effectués par une équipe de bénévoles ainsi qu'avec l'aide du garde forestier.
- Diverses explications sont données pour les futurs travaux d'importances au centre du village. Immeuble d'habitations et rénovation de l'auberge.
- Un nouveau projet d'extension pour l'hôtel de la Barcarolle est en cours, dans le cadre du Plan Partiel d'Affectation "En Champagne".

- Le bâtiment de service au port des Abériaux est terminé. Les locaux sanitaires pour le public sont opérationnels.

Préavis No 44/09 : "Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 76'000.-- en augmentation du crédit de Fr. 1'741'000.--, qui le porte à Fr. 1'817'000.--, en vue de la création d'un bâtiment pour le Service de la Voirie et l'aménagement final d'un parking.»

Suite aux diverses explications du Président de la commission, M. G. Muller et d'une discussion vive et nourrie, le préavis, amendé, est accepté par 39 oui et 4 non.

Préavis No 45/09 : "Demande d'un crédit de Fr. 54'000.-- en vue de la rénovation d'une salle dans le bâtiment de l'Ancienne administration".

M. G. Mosset, Président rapporteur explique et montre, grâce à des photos, l'état de vétusté de l'ancien local des jeunes. Ce local, une fois rénové devrait servir à l'UAPE et à d'autres fonctions. L'ensemble des Conseillers étant unanimes sur le bien fondé de ces travaux, le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis No 46/09 : "Demande d'un crédit complémentaire au budget 2009, pour un montant total de Fr. 35'530.--, portant ainsi le montant global des charges de Fr. 27'044'789.-- à Fr. 27'115'849.--.



Suite à la lecture des conclusions du préavis par M. J. Auberson, Président de la commission des finances, le soussigné ouvre la discussion. Le crédit complémentaire est prévu pour un poste de travail partiel, afin de seconder Mme M. Baud, responsable du dicastère de l'urbanisme, et de palier à son absence, le cas échéant. Le préavis est accepté par 39 oui, 1 non et 3 abstentions.

Au cours de cette séance, Mme Anita Rihs, Conseillère communale de longue date, a été nommée au poste de secrétaire suppléante. Nous la remercions vivement, puisque nous

cherchions à repourvoir ce poste depuis quelques temps déjà.

La séance est levée à 22h50

Dans le prochain numéro, nous vous relaterons le déroulement de la séance du 29 juin dernier et vous pourrez également y lire le compte-rendu de la séance à venir, à savoir celle du 24 septembre prochain.

Gilles Mauroux, Président du Conseil

Prochaines dates à agender en 2009

Journées réservées pour des scrutins



Dimanche 27 SEPTEMBRE	Dimanche 29 NOVEMBRE
------------------------------------	-----------------------------------

Séances du Conseil communal

Jeudi	24 septembre	à 20h00
Mardi	27 octobre	à 20h00
Jeudi	10 décembre	à 20h00

Les séances du Conseil communal sont publiques et nous vous invitons cordialement à venir y assister .

Gilles Mauroux, Président du Conseil communal

EN JOIE ET EN PEINE

Ils sont nés



Basile CARNICE	le 7 mars
Maeva RUSSO	le 13 mars
Mila JANZ	le 26 mars
Manon MORANDI	le 25 juin
Juliette GIRY	le 24 juillet
Lola PARVULESCO	le 10 août

Ils ont fêté



80 ans	
Mme Rose HUMBERT-DROZ	le 22 juin
M. Marc JACCARD	le 2 août
M. Jean-Yves GERMANIER	le 18 août
90 ans	
M. René BOVEY	le 16 septembre



Ils nous ont quittés

M. Horst WACHSMUTH décédé en Allemagne, le 8 septembre 2008	
Mme Christianne FUGGER BABENHAUSEN	le 24 avril
M. Arthur VON GUNTEN	le 11 juin

50 ans de mariage

Mme et M. Marie Jeanne et André BLASER	le 10 juillet
Mme et M. Ginette et Jean-Jacques ROSSIER	le 12 septembre